

République Française

Département du Nord

COMMUNE DE HOYMILLE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 août 2016

Date d'affichage : 30 août 2016

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 23

Ont donné pouvoir :
Madeleine SLEDZ a donné pouvoir à Daniel THAMIRY
Patrick PIERRU a donné pouvoir à Patrick LESCORNEZ
Christine CAMUS a donné pouvoir à Christian DEJONGHE
Nathalie SMAGGHE a donné pouvoir à Franck FIGOUREUX

VOTE : Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Séance du 5 septembre 2016

L'an deux mille seize, le cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Daniel THAMIRY, Maire.

Présents : Patrick LESCORNEZ, Christian DEJONGHE, Carole ABI AAD, Anne-Marie DEDRYVER, Adjoint, Olivier MEENS, Stéphanie HAUDIQUET, Jean-Pierre SZELONG, Didier HAUSSIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Conseillers délégués, Valérie ROBERT, Catherine GEERAERT, David SCHORPION, Anne LECOEUUCHE, Anne VIEREN, Franck FIGOUREUX, Stéphane DEVOS, Audrey WATELLIER, Matthieu BECUWE, conseillers municipaux.

Madame Anne-Marie DEDRYVER est nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2016
- Projet de Dojo : réalisation et demande de subvention
- Décisions modificatives
- Acquisition d'un terrain pour réalisation de logements par le Cottage Social des Flandres
- Locations des salles municipales : conditions et tarifs
- Espace Saint Gérard : avenant
- Conversion du gaz naturel à bas pouvoir calorifique
- Siden-Sian : nouvelles adhésions
- Conventions pour la télé-relève :
 - compteurs d'eau
 - compteurs de gaz
- Demande d'affiliation au Centre de Gestion : Syndicat mixte du SAGE de l'Escaut
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2016 a été adopté à l'unanimité.

N°09/01/2016

DOJO : Réalisation et demande de subvention au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet d'études CESEA, dans le cadre du projet de Dojo. Cette étude fait apparaître une estimation du projet d'un montant de 1 379 897.17 € HT de travaux, tous corps d'état confondus. Il précise que cet équipement peut être subventionné au titre de l'aide départementale aux Villages et Bourgs, plafonnée à 300 000 euros.

Sollicite l'avis du conseil sur la réalisation de l'opération et la demande de subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la réalisation du Dojo
- Décide l'inscription des crédits aux budgets 2016 et 2017
- Autorise Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide Départementale aux Villages et Bourgs

N°09/02/2016

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire propose au Conseil, pour ajustement budgétaire, et le financement de divers travaux au cours du dernier mois, les décisions modificatives suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses

Chapitre	Article	Dépenses
16	16818 – Autres prêteurs	- 700 000 €
21	2113 – Terrains aménagés	- 160 000 €
21	21318 – Autres bâtiments publics	+ 1 015 000 €
TOTAL		- + 155 000 €

Recettes

Chapitre	Article	Recettes
13	1322 – Subventions : Région	+ 110 000.00 €

13	1328 – Subventions : Autres	+ 45 000.00 €
TOTAL		+ 155 000.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :Dépenses

Chapitre	Article	Dépenses
012	6218 – Autre personnel extérieur	+ 10 000.00 €
012	6411 – Personnel titulaire	+ 23 000.00 €
TOTAL		+ 33 000.00 €

Recettes

Chapitre	Article	Dépenses
74	74121 – Dotation solidarité rurale	+ 23 900.00 €
74	74127 – Dotation nationale péréquation	+ 9 100.00 €
TOTAL		+ 33 000.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les modifications d'inscriptions budgétaires proposées

Arrivée de Stéphanie HAUDIQUET

N°09/03/2016

ACQUISITION D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du nouveau projet de lotissement situé rue du Zyckelin, et tel que pré-défini dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme en cours, un ensemble de logements sociaux.

Confrontée à la sortie récurrente de ce type de logements du parc locatif au terme de 10 à 12 ans, en raison de leur aliénation par les bailleurs sociaux, la commune ne parvient pas à maintenir un nombre constant de logements locatifs suffisant. En vue de pallier à cette situation, Monsieur le Maire propose au conseil d'acquérir les parcelles concernées dans ce nouveau projet, en vue de conclure un bail emphytéotique par la suite avec le Cottage Social des Flandres. Cela permettrait de conserver la maîtrise du foncier sur les logements sociaux. L'organisme étant en phase de pré-programmation pour la réalisation de ces logements, l'acquisition serait effective en 2018. Le coût est estimé à 450 000 euros, hors frais d'acte.

Le conseil sera amené à délibérer ultérieurement sur la conclusion du bail emphytéotique, ainsi que ses conditions d'exécution, après consultation du service des domaines.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de principe du conseil sur la première phase de l'opération consistant à acquérir le terrain.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à l'acquisition précitée

- Charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision au Cottage Social des Flandres

N°09/04/2016

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES : CONDITIONS ET TARIFS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différents tarifs de locations des salles communales appliqués. Propose d'ouvrir à la location une partie de l'espace Saint Gérard suite aux travaux de réhabilitation.

Soumet au conseil les propositions suivantes :

Tarifs Hoymillois

Salle du Reuze : 400 euros

Salle des Fêtes : 250 euros

Espace Saint Gérard : 400 euros

Tarifs extérieurs

Salle du Reuze : non louée

Salle des Fêtes : 350 euros

Espace Saint Gérard : 500 euros

Caution unique pour toutes les salles : 250 euros

Le conseil, après en avoir délibéré,

Décide l'application des tarifs sus-mentionnés

Précise que l'espace Saint Gérard sera mis en location dès l'acquisition du matériel manquant nécessaire.

N°09/05/2016

ESPACE SAINT GERARD : AVENANT

Monsieur le Maire, informe le Conseil de la proposition d'avenant établie dans le cadre du déroulement des travaux de réhabilitation et d'extension de l'espace Saint Gérard. Cet avenant représente une moins-value sur le lot 10 (peinture).

Sur avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 5 septembre 2016, propose les avenants suivants :

Lot 10 – Peinture/Sols souples : Entreprise NICOLETTA

Montant initial du marché : 20 500 €HT

Montant de l'avenant : - 1150 € HT

Nouveau montant du marché : 19 350 € HT

Le conseil émet un avis favorable à la signature de l'avenant précité.

N°09/06/2016

CONVERSION DU RESEAU DE GAZ NATUREL A BAS POUVOIR CALORIFIQUE

Monsieur le Maire, informe le Conseil du projet d'arrêté relatif à la liste des communes concernées par la phase pilote du projet de conversion de gaz B, dont Hoymille fait partie. Il s'agit de convertir le gaz à bas pouvoir calorifique dit « Gaz B » en gaz à haut pouvoir calorifique dit « Gaz H ». Ce projet nécessite des études techniques et des aménagements importants des infrastructures de transport, de distribution et de stockage de gaz naturel ainsi que le passage chez chaque client pour le réglage des appareils à gaz, voire dans de rares cas leur modification ou même leur remplacement.

Sollicite l'avis du conseil sur le projet d'arrêté.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable au projet d'arrêté présenté

N°09/07/2016

NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN - COMITES SYNDICAUX DES 17 DECEMBRE 2015 ET 14 JUIN 2016

Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 Juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu les dispositions de la Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux Libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 modifiée de réforme des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2012-281 du 29 Février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « Loi Nôtre »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIAN et notamment celui du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 Décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence Eau Potable, entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 12 Mai 2014 portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN dotant également le Syndicat d'une compétence à la carte supplémentaire « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu les délibérations n° 39/10a et 40/10b adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 17 Décembre 2015 par lesquelles le Syndicat sollicite l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT et PHALEMPIN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération en date du 19 Mai 2016 du Conseil Municipal de la commune de NEUVIREUIL sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 14 Avril 2016 du Conseil Municipal de la commune de SAINS-LEZ-MARQUION sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 24 Mai 2016 du Conseil Municipal de la commune de VIS-EN-ARTOIS sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et*

stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu les délibérations n° 9/2a, 10/2b, 11/2c adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 14 Juin 2016 par lesquelles le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de NEUVIREUIL, SAINS-LEZ-MARQUION et VIS-EN-ARTOIS avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,*

Vu les délibérations n° 12/2d, 13/2e, 14/2f adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 14 Juin 2016 par lesquelles le Syndicat sollicite l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BELLONNE, GRAINCOURT-LEZ-HAVRINCOURT et OISY-LE-VERGER avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,*

Vu la délibération n° 15/2g adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 14 Juin 2016 par laquelle le Syndicat sollicite l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville de DENAIN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),*

Vu la délibération n° 17/2i adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 14 Juin 2016 par laquelle le Syndicat sollicite l'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Vu la délibération en date du 20 Mai 2016 du Conseil Municipal de la commune de COUCY-LES-EPPES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif »,

Vu la délibération en date du 24 Mai 2016 du Conseil Municipal de la commune d'EPPES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif »,

Vu les délibérations n° 18/2j et 19/2k adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 14 Juin 2016 par lesquelles le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de COUCY-LES-EPPES et EPPES avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif »,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Accepte :

- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT et PHALEMPIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de NEUVIREUIL, SAINS-LEZ-MARQUION et VIS-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,**
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BELLONNE, GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT et OISY-LE-VERGER (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,**
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville de DENAIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé (SIARC) (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de COUCY-LES-EPPEES et EPPEES (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif ».**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° n° 39/10a et 40/10b adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 17 Décembre 2015, dans les délibérations n° n° 9/2a, 10/2b, 11/2c, 12/2d,

13/2e, 14/2f, 15/2g, 17/2i, 18/2j et 19/2k adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 14 Juin 2016.

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

N°09/08/2016

CONVENTION POUR LA TELERELEVE : COMPTEURS D'EAU

Monsieur le Maire, soumet au conseil la demande de convention présentée par l'eau du Dunkerquois relative à la pose de deux récepteurs, sur le clocher de l'église, et sur l'espace Zyckelin, afin de permettre la télé-relève des compteurs d'eau.

Sollicite l'avis du conseil sur le sujet.

Le conseil, après en avoir délibéré, à 16 voix pour, 2 voix contre, et 5 abstentions,

- Emet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération

N°09/09/2016

CONVENTION POUR LES COMPTEURS COMMUNICANTS DE GAZ

Monsieur le Maire, soumet au conseil la demande de convention présentée par GRDF relative à la pose de deux concentrateurs, sur le clocher de l'église, et sur l'espace Zyckelin, afin de permettre le relevé à distance des compteurs de gaz.

Sollicite l'avis du conseil sur le sujet.

Le conseil, après en avoir délibéré, à 16 voix pour, 2 voix contre, et 5 abstentions,

- Emet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération

N°09/10/2016

AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DU NORD

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil sur la demande d'affiliation du syndicat mixte du SAGE de l'Escaut, à compter du 1^{er} janvier 2017. Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG59 est nécessaire. Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Accepte l'adhésion du syndicat mixte du SAGE de l'Escaut.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire explique au conseil les raisons qui ont conduit à l'annulation de la brocante du 11 septembre, notamment le dispositif de sécurité imposé par Monsieur le Sous-Préfet, qui techniquement et financièrement est impossible pour la commune.

Il précise que les tracés apparents sur la rue du Zyckelin sont relatifs aux travaux de remplacement d'une conduite d'eau sur la partie entre la route de Warhem, et la route d'Hondschoote. Le démarrage des travaux est prévu le 26/09.

Franck FIGOUREUX demande s'il y a d'autres annulations de festivités prévues.

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Sous-Préfet ne prend pas la décision, il précise simplement les obligations à respecter. Pour l'instant, aucune consigne n'a été communiquée sur les autres événements.

Didier HAUSSIN questionne sur le montant des dédommagements dû aux intervenants dans le cadre de l'animation prévue pour la brocante.

Monsieur le Maire précise qu'un seul organisme est susceptible d'y prétendre, et que le coût du dispositif de sécurité demandé aurait été bien plus conséquent si la brocante avait été maintenue. Les courriers aux intervenants ainsi qu'aux riverains ont été faits en amont, de façon à éviter au maximum les problèmes d'annulation.

Monsieur le Maire indique que le CCAS sera amené à délibérer sur la signature d'une convention avec un partenaire pour la mise en place d'une offre groupée d'assurance complémentaire santé proposée aux habitants. Aucun frais n'est à la charge de la commune, seules la mise à disposition d'un bureau pour les permanences, et l'organisation d'une réunion d'information sont demandées. Plusieurs communes se sont déjà engagées dans cette action.

Christian DEJONGHE informe de l'augmentation des taxes foncières et d'habitation résultant de l'application de la taxe « GEMAPI » (gestion des eaux, milieux aquatiques et prévention des inondations). Ce nouvel impôt est levé par la communauté de communes des Hauts de Flandre, qui a pris la compétence.

Monsieur le Maire précise que les montants des taxes foncières sont déjà disponibles à la consultation sur le compte fiscal en ligne du site des impôts.

Jean-Pierre LEFEBVRE demande s'il est possible d'installer des poubelles sur le chemin menant à l'espace Saint Gérard, depuis la rue du Zyckelin. Il signale par ailleurs que le panneau « Stop » situé rue d'Anjou est masqué par des arbres non taillés, d'une propriété privée. Le même problème d'entretien a été relevé sur la venelle reliant le parking de la bibliothèque à la rue neuve, et sur la parcelle appartenant à Maison Flamande rue des Pivoines (hautes herbes).

Il demande également si la signalétique peut être prévue aux vestiaires de football avant l'inauguration du terrain et rappelle que le bureau de poste de Hoymille est ouvert le samedi matin et que le maintien de cette ouverture est conditionné par le taux de fréquentation.

Des demandes seront adressées aux différents propriétaires concernés par le manque d'entretien. Les questions de signalétique et de poubelles seront transmises au service technique.

Didier HAUSSIN demande quand est prévue l'abattage des arbres situés à proximité du terrain synthétique.

Patrick LESCORNEZ répond que ces travaux sont prévus à partir de la semaine du 12 septembre.

David SCHORPION indique que les tags prévus sur les murs apparents depuis le Parc des Pommiers, des garages de la résidence des Moulins seront réalisés entre le 21 et le 23 septembre. L'intervenant est par ailleurs inscrit pour participer à la Fête du Terroir.

Didier HAUSSIN indique que la sous-couche sera réalisée par l'AIPI le 16 septembre.

Les portes des garages seront nettoyées pour l'inauguration.

Stéphanie HAUDIQUET demande quand les travaux qui ont été commencés route des neiges vont être terminés.

Patrick LESCORNEZ rappelle que s'agissant d'une départementale, ces travaux sont réalisés par le conseil départemental, et concernent uniquement la partie située en agglomération. Un coulis a été fait, le balayage interviendra ultérieurement.

David SCHORPION demande des précisions sur la position des bordures rue du Général Dewulf, dans le cadre des travaux en cours.

Patrick LESCORNEZ indique que tout sera refait à l'identique de l'existant.

Matthieu BECUWE soulève le problème de dépôt de sacs plastiques près de la benne à déchets verts. Il soumet la mise en place d'un dispositif permettant de jeter les déchets, et de retenir les sacs, un filet ou une grille par exemple.

Patrick LESCORNEZ se charge d'étudier la question.

Franck FIGOUREUX soumet la demande du Président du club de football sur un local de rangement pour le matériel, et les modalités d'organisation de l'inauguration du terrain.

Monsieur le Maire indique que ces questions ont été évoquées lors d'une récente rencontre avec le demandeur, et que des réponses ont déjà été apportées. Pour ce qui concerne le stockage du matériel, de la place est disponible au Mille Club, pour l'inauguration, il a été convenu que tout serait finalisé au plus tard 15 jours avant la manifestation. Dans ce but, une réunion de travail sera organisée.

Jean-Pierre SZELONG soulève le problème des gens qui brossent leur chien dans la coulée verte, et laissent les tas de poils sur place. Connaissant les auteurs de ces faits, un courrier leur sera adressé.

Carole ABI AAD demande si le problème de téléphone à l'école élémentaire est résolu.

Les services techniques d'orange sont sollicités depuis 8 jours, et aucun technicien ne s'est encore présenté, malgré les rendez-vous pris.

Patrick LESCORNEZ informe que le coffret du défibrillateur situé salle du Reuze sonne régulièrement.

Le problème est connu, malheureusement les incivilités sont récurrentes, la sonnerie est due à l'ouverture du coffret et de la rupture du collier de sécurité.

A la demande de Jean-Pierre LEFEBVRE, l'enlèvement de la cabine téléphonique située près de la salle du Reuze sera sollicité.

David SCHORPION demande quand aura lieu le déménagement de la bibliothèque dans les locaux de l'ancienne garderie et s'il est envisagé de créer une médiathèque.

Monsieur le Maire précise que l'aménagement et le mobilier sont à revoir au préalable, car la configuration de la salle est différente, notamment en raison des nombreuses parois vitrées.

Séance levée à 21h00